Pouvoir d'emprunt-Loi

canadienne serait impuissante à produire des emplois durables pour nos travailleurs qui en ont tant besoin. Ce budget à la dimension tout aussi contemporaine que franchement canadienne reflète par dessus tout quelque chose qui avait depuis longtemps été mis à l'écart par l'administration précédente. Il reflète un espoir que nous croyons solidement fondé, une confiance en la population canadienne, en son dynamisme et en sa capacité de saisir les possibilités et d'investir dans son propre avenir.

Monsieur le Président, j'invite donc les honorables députés de cette Chambre à voter favorablement et vivement pour ce projet de loi C-51 intitulé: «Loi n° 2 de 1985-86 sur le pouvoir d'emprunt».

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En l'absence de questions ou de commentaires, avant de donner la parole au député suivant, je dois informer la Chambre, en conformité de l'article 45 du Règlement, des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: la députée de Broadview-Greenwood (Mme MacDonald)—La culture—On demande des mesures fiscales pour aider les artistes et les écrivains. b) L'assurance-chômage; le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La Fonction publique—La classification—La position du gouvernement; le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart)—Le bien-être social—L'allocation aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans—L'exclusion des personnes seules, divorcées et séparées.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{IIe} MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Manly: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): En l'absence de questions ou commentaires, je donne la parole au député suivant. Le député est-il le prochain à intervenir pour son parti?

M. Manly: J'espérais pouvoir poser une question. Je crois qu'il y a quelqu'un ici . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a eu ni question ni commentaire. Si le député veut participer au débat, je lui donne la parole à cette fin.

M. Manly: J'espère simplement, monsieur le Président, poser des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Il est un peu tard pour poser des questions ou faire des commentaires. Je vais donner la parole au député suivant qui veut participer au débat s'il y a en a un. Si personne ne désire intervenir, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

• (1610)

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat si important aujour-d'hui. Vous me permettrez de vous dire que ce projet de loi a été l'objet de nombreuses discussions et que pour nous tous, en tant que parlementaires, c'est fondamental que le projet de loi C-51, qui porte sur le pouvoir d'emprunt, nous permette en même temps de réviser l'ensemble de l'action gouvernementale.

Dans ce sens-là, monsieur le Président, j'entendais le secrétaire parlementaire parler de la triple priorité de son gouvernement et il a eu le culot de mettre la création d'emplois en premier. Monsieur le Président, les statistiques qui nous ont été remises en avril par Statistique Canada nous démontrent que pour la semaine se terminant le 20 avril dernier, même si le ministre se vante d'avoir créé des emplois, un groupe est particulièrement défavorisé. Monsieur le Président, il s'agit en fait des jeunes de 25 ans ou moins.

Monsieur le Président, le nombre d'emplois chez les jeunes de 25 ans ou moins n'a pratiquement pas augmenté au cours des derniers mois. Au contraire. Et dans ce sens-là, le chômage des personnes de 15 à 24 ans se chiffre malheureusement à un total de 489,000 jeunes hommes et jeunes filles qui ne peuvent être actifs sur le marché du travail, ne peuvent participer pleinement à l'évolution de la société. Et dans ce sens-là, monsieur le Président, je pense que ce pouvoir d'emprunt tout aussi légitime qu'il puisse être, les emprunts n'ont pas été effectués pour les bonnes priorités.

Monsieur le Président, je m'explique. En cette Année internationale de la jeunesse, où trois thèmes ont été développés: participation, développement et paix, dans une année où la participation devrait être fondamentale, malheureusement, 500,000 jeunes Canadiens ont hâte de participer à la société, ils ont hâte de pouvoir être actifs au sein de la force de travail. Et malheureusement, le gouvernement, par son manque de choix clair et précis en faveur des éléments les plus vifs de notre société, par son manque d'intérêt pour cette section de la population, est en train de s'assurer de mettre en péril tous les espoirs d'une génération. Et le secrétaire parlementaire n'a rien dit pour me convaincre que son gouvernement était préoccupé par la question de l'emploi chez les jeunes. Dans le budget, aucune mention pour permettre aux jeunes d'intégrer le marché du travail. Aucun programme pour aider les jeunes. Et pourtant, monsieur le Président, ce même gouvernement, au moment de la campagne électorale, fendait l'air avec des promesses plus généreuses les unes que les autres.